

## COMMUNE DE SAINT MAURICE EN GOURGOIS

Séance du 01 juillet 2022

Date de la convocation: 24/06/2022

Membres en exercice :

19

L'an deux mille vingt-deux et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard BONNET

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Bernard BONNET, Iwan MAYET, Hélène BRUNON, Cédric PATOUILLARD, David PERRIN, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Anne-Marie MERLE, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Stéphanie BARDOTTI, Catherine DIOLOGENT, Hélène GATTE, Sébastien CREPET

**Représentés:**

**Excusés:** Frédéric REYMONDON, Frédérique RODRIGUEZ, Jocelyne FAURE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Hélène BRUNON

### Objet: Décision modificative n°2 commune - DE\_2022\_036BIS

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65888	Autres	-6600.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	6600.00	
28041582 (040)	GFP : Bâtiments, installations		6600.00
TOTAL :		6600.00	6600.00
TOTAL :		6600.00	6600.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST MAURICE EN GOURGOIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Bernard BONNET

